L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & COMP.
Éditeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. MATHY.
N° 13, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 29 MAI

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 29 MAI 1854.

L'ESCLAVAGE.

Voilà une de ces questions rebattues dont la presse a abusé et fatigué à la fois les yeux et l'esprit des lecteurs. Cependant tout conspire à l'exiger sans cesse et à perpétuer l'agitation qui a si souvent ébranlé l'Union. L'antagonisme qui règne entre le Nord et le Sud trouvera un nouvel aliment dans toutes les mesures qui tourberont par un vote quelconque à l'esclavage.

Le bill de Nebraska vient encore de nous en donner la preuve. Il s'agissait de créer un territoire à l'Ouest du Missouri, et le projet de loi présente à cet effet par M. Dougias portait, relativement à l'esclavage, qu'aux habitans seuls d'un territoire et non au Congrès appartenait le droit de décréter ou d'interdire cette institution. Or, comme le Congrès par le compromis de Missouri a exercé le droit qui lui est aujourd'hui contesté, une clause du bill déclarait que ce compromis était incompatible avec la nouvelle doctrine. C'est cette clause qui a soulevé les orageux débats qui ont marqué quelques-unes des séances du Sénat et de la Chambre. Ces deux assemblées ont voté le bill, mais la Chambre en a, sur supplément, l'amendement Clayton, la sanction du Sénat redevient nécessaire : il ne la refusera certainement pas.

L'admission de la doctrine que le Congrès n'a pas constitutionnellement le droit d'établir ou de prohiber l'esclavage dans un territoire qui demande à être admis dans l'Union, devrait, ce nous semble, fermer la porte à toute nouvelle agitation. Mais signifie après cela le compromis du Missouri ? Il est évident que même si le bill de Nebraska ne le supprimait pas, on pourrait le maintenir sans que la situation en fut le moins du monde affectée. Dans l'état actuel des mœurs et de la société, l'esclavage n'est pas destiné à franchir les limites où il est aujourd'hui circonscrit. C'est une vérité qu'il faut avoir le courage de dire aux citoyens du Sud. Ils auraient tort de s'abuser et de se livrer à de fatales illusions. Le Missouri, le Kentucky, la Virginie et deux ou trois autres Etats ne toléreront pas longtemps encore l'esclavage dans leur sein, parce que le travail forcé des noirs ne leur est pas indispensable. Il n'est nécessaire que dans les Etats où la culture du coton et de la canne et le coton. Nous allons plus loin et nous déclarons qu'aucun territoire nouveau se présentant pour être admis dans l'Union ne soumettra au Congrès une constitution qui reconnaisse l'esclavage. La Californie l'a prohibé dans sa charte ; l'Oregon et le Nouveau Mexique en feront autant. Les habitans de Nebraska et de Kansas l'interdiront bien certainement. Non seulement ils le feront, mais ils feront en sorte que, en quittant leur territoire, ils n'emportent pas avec eux le germe du mal. Ce qui y a été jusqu'à présent pratiqué sur une grande échelle, c'est le commerce des esclaves. Ce commerce, ils le feront disparaître. Ils le feront, parce que, dans leur intérêt, ils le doivent. Ils le feront, parce que, dans leur intérêt, ils le doivent. Ils le feront, parce que, dans leur intérêt, ils le doivent